

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL



## Dépassement de seuil d'information et de recommandations

Communiqué du : 31/10/2022

Statut de l'alerte  
Bulletin n°

Terminée  
DSI\_2022\_016\_MTR\_SO2

### Observations :

Dans le secteur de Montravel, une hausse des concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle a été mesurée dans la matinée du 30/10/2022.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> d'air en moyenne sur une heure - [µg/m<sup>3</sup>]) a été dépassé à 10h45 avec une valeur de 307.9 µg/m<sup>3</sup>.

Le dépassement a pris fin à 11h00 avec une valeur de 275.9 µg/m<sup>3</sup> et les concentrations en dioxyde de soufre sont rapidement revenues à des valeurs faibles.

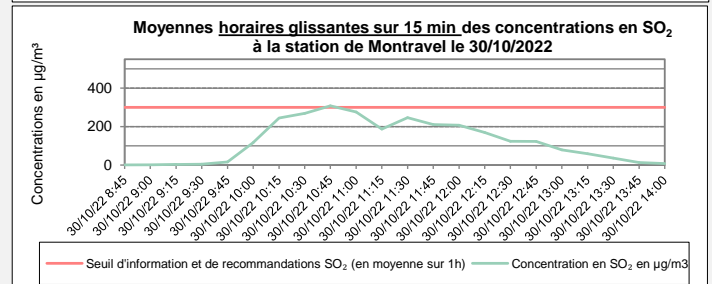
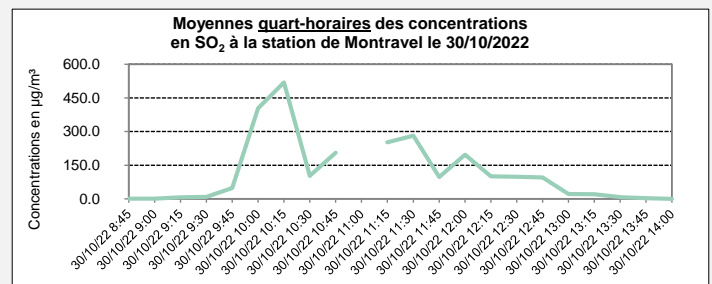
### Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens de secteurs ouest à ouest-sud-ouest avec des rafales à 17 nds ont été observés en fin de matinée du 30/10/2022.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, le basculement en fioul TBTS+ au niveau de la centrale thermique de Doniambo a eu lieu à 10h07.

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	307.9 µg/m <sup>3</sup> (moyenne de 9h45 à 10h45)
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	275.9 µg/m <sup>3</sup> (moyenne de 10h00 à 11h00)
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	307.9 µg/m <sup>3</sup> (moyenne de 9h45 à 10h45)
Moyenne journalière	28.6 µg/m <sup>3</sup>



Le seuil d'information et recommandation pour le SO<sub>2</sub> est de 300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

### Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

### Le SO<sub>2</sub> en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure